



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Professions paramédicales

Question écrite n° 47627

Texte de la question

M. Jean-Jacques Weber attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la santé et à la sécurité sociale sur le dossier de la réforme des études d'orthophonie. Saisi par le syndicat départemental des orthophonistes du Haut-Rhin, il lui fait part de la reprobation de ce syndicat vis-à-vis de certaines propositions de cette réforme contraires à l'évolution de l'orthophonie et du souhait de ce syndicat de voir paraître au plus vite l'arrêt de modification des études d'orthophonie. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui faire part de la position du Gouvernement en la matière.

Données clés

Auteur : [M. Weber Jean-Jacques](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 47627

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : santé et sécurité sociale

Ministère attributaire : santé et sécurité sociale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 janvier 1997, page 352